

*Mireille CLAPOT*  
*Députée de la Drôme*  
*Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères*

A Paris, le 27 juin 2019

Monsieur Gérard Darmanin  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Le 15 juin dernier, un orage de grêle extrêmement violent a sévi en Auvergne-Rhône-Alpes, laissant derrière lui un paysage de désolation. Le nord de la Drôme est la zone la plus impactée : vingt-huit communes sont sinistrées. Dans ma circonscription, ce sont les communes de Beaumont-Montoux, Bourg-Lès-Valence, Chanos-Curson, Granges-Lès-Beaumont, La-Roche-De-Glun, Mercuriol, Pont-De-L'Isère, Saint-Marcel-Lès-Valence et Tain-L'Hermitage qui ont été touchées. Ces communes accueillent de nombreuses exploitations agricoles, en viticulture avec la présence de l'AOC Crozes-Hermitage, en arboriculture notamment avec la culture des abricots et des pêches, en maraîchage, et, plus marginalement, en élevage.

Ce sont, sur une grande partie de ces communes, la quasi-totalité des arboriculteurs et viticulteurs mais aussi les maraîchers et céréaliers qui ont été sinistrés, avec des pertes allant jusqu'à 100 % de leur production de l'année, notamment pour ceux qui n'ont pu, faute de moyens, investir dans des filets anti-grêle. Les serres maraîchères en plastique ou en verre ont été également fortement endommagées. Ce phénomène météorologique devient malheureusement de plus en plus fréquent, de force et d'intensité croissantes.

...//...

Aussi, les agriculteurs rencontrés sur ma circonscription m'ont unanimement fait part de la nécessité de la mise en place d'une véritable assurance récolte généralisée. En effet, aujourd'hui l'ensemble de la profession agricole n'est pas couvert par une assurance, car elle est non obligatoire et très coûteuse. Je sais qu'une réflexion est en cours au sein du gouvernement. Si le développement de l'assurance récolte est significatif pour les grandes cultures et la viticulture, il reste aujourd'hui insuffisant pour les autres productions. Nous devons avoir pour objectif de développer davantage la protection assurancielle dans l'ensemble des filières, pour les pertes de récolte, et la rendre accessible à tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Monsieur Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture m'a fait part de son souhait de réunir rapidement le secteur bancaire et assurantiel, ainsi que les syndicats agricoles pour aboutir à une proposition de réforme de fond, qui servira pour la mise en œuvre de la future PAC. Je ne peux que soutenir et encourager cette démarche, et je serais heureuse d'y participer.

Une réforme de fond doit donc être engagée rapidement pour permettre aux agriculteurs de surmonter de tels épisodes météorologiques.

Mais aujourd'hui, devant l'étendue des dégâts et la violence inédite de ces intempéries, des mesures exceptionnelles et d'urgence doivent être prises. Parmi elles, nous vous demandons de bien vouloir étudier toutes les déductions (fiscalité, charges sociales à la MSA, etc.) qui pourront soulager la détresse de ces agriculteurs, dans le respect bien sûr de la législation sur les aides. Par exemple, les agriculteurs souhaitent un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles touchées par la grêle et un report de paiement des cotisations sociales.

Le cas des viticulteurs est un peu particulier et nécessiterait d'autres mesures, car leurs revenus sont différés par rapport à la récolte et donc sont irréguliers. Un mécanisme similaire à la déduction pour aléa (DPA) pourrait être mis en place pour faire face à cette situation.

Enfin, et vous le savez, le temps de traitement des subventions et des aides est trop long, il est incompatible avec la vie de l'exploitation et les échéances auxquelles font face les agriculteurs. Ainsi, les subventions pour la pose de filets anti-grêle posés en 2016 viennent tout juste d'être versées. Un délai plus court permettrait aux agriculteurs d'investir davantage dans des protections contre les intempéries.

Certaine de pouvoir compter sur votre investissement pour soutenir cette profession dramatiquement touchée, pour des mesures immédiates et pour des réformes de fond, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Mireille Clapot